

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW

Procès verbal - Mercredi le 8 juin, 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW, TENUE AU 4C, CHEMIN D'AMOUR (SALLE HÉRITAGE), LE 8 JUIN 2022 À 18H12, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME. CAROLE ROBERT, MAIRESSE.

SONT PRÉSENTS, MAUREEN RICE, , LUC THIVIERGE, LEE ANGUS, GHYSLAIN ROBERT ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM, PIERRE VAILLANCOURT

SONT ABSENT : JOANNE MAYER, MAUREEN MCEVOY

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur la présidente présente l'ordre du jour;

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 107 300 \$ qui sera réalisé le 15 juin 2022
- 1.4 Adjudication de la soumission pour l'émission de billets
- 1.5 Période de questions
- 1.6 Levée de l'assemblée

2022-06-173

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Ghyslain Robert
APPUYÉ par Maureen Rice
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-06-174

1.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 107 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 JUIN 2022

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du canton de Low souhaite emprunter par billets pour un montant total de 107 300 \$ qui sera réalisé le 15 juin 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
02-2012	107 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Lee Angus, **appuyé par** Maureen Rice **et résolu;**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 juin 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le greffier-trésorier par intérim;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	19 600 \$	
2024.	20 500 \$	
2025.	21 500 \$	
2026.	22 300 \$	
2027.	23 400 \$	(à payer en 2027)
2027.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE

2022-06-175

1.4 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	8 juin 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 juin 2022
Montant :	107 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Low a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 juin 2022, au montant de 107 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRACEFIELD

19 600 \$	4,95000 %	2023
20 500 \$	4,95000 %	2024
21 500 \$	4,95000 %	2025
22 300 \$	4,95000 %	2026
23 400 \$	4,95000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,95000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

19 600 \$	3,60000 %	2023
20 500 \$	4,00000 %	2024
21 500 \$	4,10000 %	2025
22 300 \$	4,20000 %	2026
23 400 \$	4,60000 %	2027

Prix : 98,00600

Coût réel : 4,96864 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRACEFIELD est la plus avantageuse;

Il est proposé par Luc Thivierge, appuyé par Ghyslain Robert et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du canton de Low accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRACEFIELD pour son emprunt par billets en date du 15 juin 2022 au montant de 107 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 02-2012. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.6 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 18h24.

Président

Greffier

Carole Robert,
Mairesse



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général par intérim

« Je, Carole Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».